



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 880/2023
Date de la séance du CE : 16 août 2023
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
N° d'affaire : 2023.DIJ.7491
Classification : Non classifié

Ministère public du canton de Berne ; adaptation de l'application spécialisée Rialto au standard SAP S/4 Hana (mesure anticipée de cycle de vie, système de gestion des affaires pour la Police cantonale et le Ministère public). Crédit d'ouvrage. Transmission de l'affaire au Grand Conseil.

1. Le Conseil-exécutif prend connaissance de la proposition d'arrêté et du rapport de la Direction de la magistrature concernant l'adaptation de l'application spécialisée Rialto au standard SAP S/4 Hana, relevant de la compétence du Grand Conseil.
2. Le Conseil-exécutif fait suivre l'affaire au Grand Conseil afin qu'il l'inscrive à l'ordre du jour et en débattenne durant la session d'hiver 2023. Il ne présente aucune proposition divergente.
3. L'affaire doit être inscrite au programme de la session d'hiver 2023.
4. L'affaire sera directement présentée par un membre de la Direction de la magistrature à la commission consultative et au Grand Conseil.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction de l'intérieur et de la justice
- Direction de la magistrature
- Grand Conseil